

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2016**

L'an deux mille seize, le premier juillet, à quinze heures, le conseil municipal, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Jean-Luc PILLIERE, Maire.

Etaient présents : Jean-Luc PILLIERE, Françoise BOUTILLIER, Jean-Pierre POLIN, Jean-Claude COLLET, Claudine POLIN, Marie-Paule LEJEUNE, Jean-Pierre FOUCART

Absent excusé :

Secrétaire : Jean-Claude COLLET

\*\*\*\*\*

Lecture et approbation du compte-rendu du 3 juin 2016. Une rectification à apporter sur ce compte-rendu : ce n'est pas la mairie de Château-Thierry qui instruira les dossiers d'urbanisme, mais une structure indépendante qui fonctionne avec les communes qui adhèrent. Par contre, on ne sait pas encore si ce service sera payant.

Pour le terrain c'est celui qui longe le transformateur sur le chemin de Saint-Robert.

Un sujet est ajouté à l'ordre du jour avec l'accord de tous les conseillers

**EMPLOI JEUNE**

L'entretien de la commune n'est pas assez satisfaisant car ARBRES n'est pas tout le temps disponible. Messieurs COLLET et PILLIERE se sont renseignés auprès de la mission locale concernant un emploi aidé et ont rencontré la directrice d'ARBRES.

ARBRES	MISSION LOCALE
Dysfonctionnement au niveau de la prise de contact pour leur intervention. C'est, dorénavant, la directrice qui dirigera l'emploi du temps des équipes. Les employés ont du temps de travail et de la formation. Il n'y a pas de préavis à donner en cas d'emploi.	<u>CUI-CAE (contrat unique d'insertion et contrat d'accompagnement dans l'emploi :</u> Concerne les jeunes de – de 26 ans et qui sont inscrits depuis plus de 12 mois à Pôle Emploi. La durée de travail est de 20h par semaine (peut-être annualisé). Le contrat est de 6 mois minimum et 12 mois maximum. La période d'essai est de 15 jours. Il y a une aide de l'Etat à hauteur de 75 % brut, le salaire est d'environ 500 € brut par mois. Il faut un tuteur.  <u>Emploi avenir</u> : concerne les jeunes de – 26 ans sans qualification ou un CAP et BEP. La durée de travail est de 24h par semaine. Le contrat est de 12 mois minimum et 36 mois

	maximum. L'aide de l'Etat est à hauteur de 75 %. Il y a une formation obligatoire de 5 jours/an. Le salaire est d'environ 570 € brut par mois.
--	--

Après en avoir débattu, le conseil préfère continuer avec ARBRES, car il n'y a aucun contrôle à faire, tout est compris dans la facturation. Cette solution est la plus souple pour le fonctionnement de la commune.

### **14 JUILLET**

A l'heure actuelle, il y a peu de réponse (environ 25 personnes). Les commandes vont être passées.

### **EVOLUTION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES ET COMMUNES**

Officiellement, Château-Thierry, Fère-en-Tardenois et Condé-en-Brie vont être regroupées .Les communes de celle de Neuilly-Saint- Front ne sont pas encore fixées.

Une étude a été faite avec et sans Charly-sur-Marne afin de ne pas être pris au dépourvu.

Chaque communauté de communes a des finances saines.

Les négociations avancent et des choix doivent être faits.

Charly-sur-Marne ne fusionne pas avec Château-Thierry mais s'associe au contrat global sur l'eau.

### **QUESTIONS DIVERSES**

L'inauguration de la piscine en septembre 2016.

\*\*\*\*\*